

DEPARTEMENT

République Française

De la

CONSEIL MUNICIPAL

LOZÈRE

PONT DE MONTVERT – SUD MONT LOZÈRE

Nombre de membres

Séance du lundi

en exercice : 19

L'an deux mille vingt-deux et le onze avril, à dix-neuf heures trente, l'assemblée régulièrement convoquée le 6 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Stéphane MAURIN

Présents : 18

Sont présents : Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Matthias CORNEVAUX, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stéphane MAURIN, Gilles MERCIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Clara ARBOUSSET, Julie DELES, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Michèle BUISSON, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE

Votants : 18

Excusés : Daniel MOLINES

Secrétaire de séance : Matthias CORNEVAUX

Adoption du dernier CRCM :

La date du repas de la mairie doit être changée car nous n'avons pas de prestataire ce jour-là. Peut-être qu'il sera reporté au 2 juillet.

Présentation de deux importants projets d'investissement à venir durant le mandat en cours. Monsieur Cyril Djalmit présente les avant-projets sommaires.

- **Le Foyer logement**

Ce bâtiment rénové en 1994 dans sa forme actuelle accueille actuellement 9 studios et F1 allant de 20 à 25m². Initialement, le but de ce bâtiment était d'accueillir des personnes âgées ne pouvant, ou ne souhaitant, pas être maintenues à domicile mais ne nécessitant pas de prise en charge médicale.

Il s'est avéré que cela n'a pas marché. Actuellement le bâtiment présente une vétusté importante, l'ascenseur ne fonctionne plus depuis une quinzaine d'années et il n'y a pas de mixité sociale dans ce bâtiment.

Le but de la rénovation est de mélanger les espaces de manière à pouvoir héberger des familles, couples ou saisonniers. Il y aurait en effet un t4, un t3, deux t2 et un studio. Le T4 aurait la jouissance privative d'un jardin accessible via une passerelle.

Le RDC serait toujours à la disposition des associations.

L'ascenseur sera supprimé. Il reste à préciser les systèmes de chauffage, évaluer l'opportunité du jardin privatif et préciser les détails. Il va également falloir évaluer les futurs loyers.

Ce projet est estimé à 364 500 € HT. Il serait réalisé en 2024.

Le Conseil valide le principe du projet et décide de continuer la réflexion à ce sujet.

- **La mairie**

Dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle Maison du Mont Lozère par la communauté de communes, en lieu et place de l'ancienne poste, une partie des travaux sera réalisée dans le bâtiment actuel de la mairie. En particulier la chaufferie et la VMC. Le Conseil a envisagé de profiter de ces travaux pour rénover le bâtiment en termes d'isolation, de chauffage mais également de réaménager totalement l'étage occupé par la mairie. Dans ce nouvel aménagement, l'accueil rejoindrait les bureaux administratifs, il y aurait une vraie salle de pause pour les agents, un toilette pmr, un local ménage et un espace de travail important pour les élus. Cela permettrait également de profiter de l'ascenseur de la Maison du Mont Lozère pour l'accès PMR.

Une passerelle desservirait l'étage par l'extérieur en façade nord.

Ce projet est estimé à 350 000 € HT

Le conseil choisit l'option avec passerelle et charge monsieur le maire de demander des subventions pour ce projet.

Délibération : pour le lancement de ce projet, la réalisation d'un DCE et de dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat et du Département, à l'unanimité.

- **Motion pour un accueil digne et inconditionnel des personnes migrantes, proposée par monsieur Cyril Djalmit :**

Nous souhaitons que l'Etat français prenne enfin compte de l'urgence d'accueillir et loger dignement les personnes migrantes se trouvant sur le sol français sans distinction et de manière inconditionnelle.

L'histoire de notre humanité s'est construite grâce aux migrations, qui font partie de notre évolution depuis la Préhistoire, l'invention de l'agriculture et des premiers échanges marchands, en passant par la formation des premiers États antiques et médiévaux.

Depuis deux millions d'années, le genre homo n'a cessé de se déplacer au fil d'allers-retours permanents d'un bout à l'autre du globe. Un phénomène continu qui résonne tout particulièrement en ce moment, à l'heure où un quart de la population ukrainienne a été contrainte de se déplacer pour fuir l'invasion des forces russes.

Les guerres, les crises politiques, économiques, climatiques ou encore sanitaires : tous ces phénomènes poussent des hommes, des femmes et des enfants de tous les âges à quitter leur pays dans l'espoir de vivre mieux ailleurs.

Oui, les migrations illégales sont en effet à l'origine de différents désordres, tenant largement à tout ce que ces personnes doivent accomplir dans la clandestinité pour survivre, entretenant et enrichissant des réseaux mafieux, des marchands de sommeil et certains employeurs peu scrupuleux.

Nous les voyons avec les bateaux de fortune qui traversent la Manche ou la Méditerranée, une traversée qui fut mortelle pour plus de 1 200 personnes en 2021 et 23000 depuis 2014.

Nous avons entendu parler de ces jeunes qui se cachent dans les trains d'atterrissage, nous savons que la neige et le froid n'arrêtent pas celles et ceux qui veulent franchir les Alpes ou la frontière polonaise. Si aucune action n'est entreprise contre le réchauffement climatique et pour inverser la courbe des émissions de gaz à effet de serre, le dernier rapport de la Banque Mondiale prévoit 216 millions de réfugiés climatiques en 2050, hommes, femmes et enfants fuyant les pénuries d'eau, les famines, ou encore l'élévation du niveau de la mer.

Face à cette réalité, nous pouvons nous recroqueviller, feindre de contrôler, laisser les migrantes et les migrants survivre à l'écart de la société, clandestinement, dormant dans des squats, à la merci de toutes les exploitations et sans espoir d'une réelle intégration pour les adultes comme pour les enfants, ballotés d'un lieu à l'autre, s'éloignant parfois brusquement de l'école où ils commençaient à avoir leurs repères. Nous pouvons également collectivement décider d'agir pour ne plus subir et se donner toutes les chances que tout se passe bien pour notre pays, pour nos concitoyennes et concitoyens et pour celles et ceux que nous accueillons.

Bien loin des fantasmes, il suffit d'observer celles et ceux qui travaillent durement et souvent dans la précarité, sur les chantiers, pour les livraisons à domicile ou pour nettoyer les locaux des entreprises tard le soir. Il suffit de voir les risques que prennent les migrants pour gagner le Royaume-Uni, connu pourtant pour sa faible politique sociale, pour s'apercevoir que la plupart d'entre elles et d'entre eux ne sont pas là pour d'hypothétiques aides, mais bien pour travailler et vivre.

Le Pont de Montvert Sud Mont Lozère a toujours été une terre d'accueil, considérant les personnes vivant sur son territoire avant tout comme des habitantes et habitants Montvertipontains, sans distinction entre les personnes ayant ou non la nationalité française. Notre politique humaniste d'accueil des personnes migrantes, menée en collaboration avec les nombreux habitants locaux, se traduit par des actions très concrètes de domiciliation et de scolarisation, d'aide alimentaire, d'amélioration des conditions de vie, de suivi administratif des personnes migrantes.

Aujourd'hui, les personnes migrantes font bien souvent face, durant plusieurs années, à une situation de blocage administratif qui complique leur insertion durable et sereine dans notre société, empêchant l'accès à un logement, aux soins, à un travail légal et régulier. Pourtant, dans les faits, ces étrangères et étrangers, en situation « irrégulière », travaillent, payent des cotisations sociales, consomment dans nos commerces, participent aux événements de vie locale et leurs enfants sont scolarisés.

Comment ne pas parler des cas Lozériens de Moussa Tambadou et de Diango Koite, deux jeunes Maliens et Abdelaziz El Ahmed, en Vallée Française, qui a fui la guerre et les persécutions en Syrie et qui risquent d'un jour à l'autre l'expulsion du territoire.

Nous sommes régulièrement interpellé.es pour soutenir des personnes qui ont épuisé toutes les voies de recours concernant l'asile, qui sont sommées de quitter le territoire mais qui nous semblent être en danger dans leur pays d'origine. Bien souvent, les réponses semblent reposer sur l'appréciation générale que le ministère des affaires étrangères porte sur le pays plus que sur la situation concrète des personnes. Ainsi, alors que nous accueillons des Ukrainiens et des Ukrainiennes, alors que nous savons que les prochaines catastrophes naturelles et les prochaines guerres jeteront sur les routes de nouvelles personnes désespérées, des êtres-humains, que nous ne voulons pas renoncer à accueillir dignement,

parce que cela correspond à nos valeurs et à notre intérêt national, nous demandons à l'Etat de prendre ses responsabilités.

Aussi, le Conseil Municipal du Pont de Montvert Sud Mont Lozère demande à l'Etat français :

- **De mettre en place les moyens nécessaires à l'hébergement et à l'accompagnement des personnes dont la demande d'asile est en cours d'examen jusqu'à épuisement des voies de recours,**
- **D'appliquer réellement la circulaire Valls qui permet de régulariser les personnes présentes sur le territoire depuis plus de 5 ans dont les enfants sont scolarisés depuis 3 ans,**
- **De régulariser les étrangères et les étrangers qui disposent d'une promesse d'embauche en France,**
- **D'examiner les demandes de régularisation en fonction de la situation concrète des personnes et non des liens existants entre notre pays et les pays d'origine, et de redéfinir pour ce faire la notion de « pays sûr »,**
- **Et enfin, d'allouer les moyens financiers nécessaires aux associations et aux collectivités locales (principalement les départements et les communes) pour accueillir et loger dignement toutes les familles avec enfants se trouvant sur le territoire.**

- **Déclassement d'un ancien chemin rural à Masmеjean pour avancer sur la régularisation des captages.**

Dans le cadre de la régularisation des captages, nous devons devenir propriétaire des terrains sur lesquels se trouvent les captages de la commune ainsi que leur entourage direct. Nous n'avons pas réussi à trouver d'accord avec madame Florence PANTEL à Masmеjean jusqu'à présent. Cependant, ils ont récemment accepté il y a peu d'échanger le terrain dont nous devons faire l'acquisition contre un bout d'ancien chemin rural bordant le nord-ouest de leur maison. Cet espace ne présente plus trace d'utilisation, le cheminement se faisant au sud de leur maison. Madame Pantel est la seule propriétaire riveraine à cet espace qui ne représente aucun enjeu de cheminement pour la commune.

Le conseil municipal décide donc de constater la désaffectation de cet ancien chemin en vue de sa vente. Un document d'arpentage sera dressé pour permettre la rédaction de l'acte administratif constatant l'échange.

Voté à l'unanimité - Clara Arbousset est sortie de la salle et n'a pas voté.

- **Admission en non valeurs** : Le conseil valide l'admission en non valeurs pour un total de 8 685.01 €
- **Avenant à la convention de partenariat Tarn amont** : Monsieur le Maire procède à la lecture de l'annexe spécifique à l'action relative à l'harmonisation des panneaux d'affichage des sites de baignade déclarés sur le bassin versant du Tarn-amont. L'annexe porte sur la description de l'action spécifique d'harmonisation des panneaux d'affichage et sur la répartition financière. Le montant prévisionnel de la participation financière demandée à la commune pour cette action est de 136,90 € par panneau, soit un montant prévisionnel total de 273,80 € HT pour deux panneaux de baignade sur la commune.
Voté à l'unanimité.

Budget

Adoption du **Compte administratif du Budget principal**

- Présente les « grandes masses » de l'exécution du budget 2021 :
 - Dépenses de fonctionnement : 1 307 531.67 €
 - Charges à caractère général : 394 188.93 €
 - Charges de personnel : 571 937.69 €
 - Autres charges de gestion courante : 230 439.19 €
 - Charges financières : 16 704.51 €
 - Charges exceptionnelles : 31 636.35 €
 - Opérations d'ordres : 60 212 €
 - Atténuation de produit : 2 413 €
 - Recettes de fonctionnement : 1 356 003.60 €
 - Remboursements sur salaires : 62 815.79 €
 - Produits des services : 172 773.47 €
 - Impôts et taxes : 347 328.81 €
 - Dotations de l'état : 602 382.13 €
 - Autres produits (loyers...) : 96 946.59 €
 - Produits exceptionnels : 71 337.19 €

Pour un excédent total de 48 471.93 € sur l'exercice

Pour mémoire : excédent reporté de l'année précédente : 130 092.76 €

- Total des dépenses d'investissement 2021 : 426 278.43 €
 - Dépenses d'équipement : 322 466.20 €
 - Charges financières : 71 398.49 €
 - Amortissements : 32 413.74 €
- Total des recettes d'investissement 2021 : 508 251.89 €
 - Subventions d'investissement : 289 399.81 €
 - Emprunts :
 - Taxes etc. (FCTVA et taxes) : 128 046.08 €
 - Cautions reçues : 597 €
 - Opérations d'ordre : 60 212 €

Pour un excédent de 81 973.46 € sur cet exercice.

Pour mémoire, excédent reporté de l'année précédente : 67 758.41 €

Stephan Maurin sort de la salle.

Résultat 2021 voté à l'unanimité.

Le conseil vote ensuite l'**affectation de ce résultat au budget principal 2022.**

Puisque tout est excédentaire, on reporte « simplement » l'excédent de fonctionnement sur les recettes de fonctionnement 2022 et l'excédent d'investissement sur les recettes d'investissement 2022.

Il est ensuite voté le **taux des taxes locales**.

- Pas d'augmentation de taux :
 - o Taxe foncière bâtie : 35.13 pour un produit de 322 037 €
 - o Taxe foncière non bâtie : 261.15 pour un produit de 59 542 €

Madame Michèle BUISSON, première adjointe aux finances présente le **projet de budget principal 2022**.

Voici les « grandes masses » du fonctionnement :

- o Dépenses de fonctionnement : 1 558 463.96
 - Charges à caractère général : 489 192.69
 - Charges de personnel : 650 200
 - Autres charges de gestion courante : 167 536.27
 - Charges financières : 20 200
 - Charges exceptionnelles : 500
 - Opérations d'ordres : 45 730
 - Atténuation de produit : 39 205
 - Transfert à la section d'investissement : 145 900
- Vote du détail des subventions aux associations
 - o Recettes de fonctionnement : 1 558 463.96
 - Remboursements sur salaires : 60 000
 - Produits des services : 207 847.11
 - Impôts et taxes : 335 239
 - Dotations de l'état : 626 223
 - Autres produits (loyers...) : 107 000
 - Produits exceptionnels : 43 590.16
 - Excédent reporté : 178 564.69

Vote des subventions aux associations :

| Nom de l'association | Nom du responsable | Subvention votée |
|----------------------------|--------------------|------------------|
| Théâtre clandestin | Marion BEVENGUT | 1000 |
| Les Amis du Livre | Christiane MOLINES | 1500 |
| Foyer Rural Passe montagne | Philibert LANTIERI | 2100 |
| CINECO | Vincent KOPF | 420 |
| L'Arbre aux abeilles | Yves LAURENT | 2000 |
| ADOC / Total Festum | Alain PANTEL | 1500 |
| Comité des Fêtes | Vincent MOLINES | 2900 |

| | | |
|--------------------------------|----------------------|-----------------|
| Chap'perché | Ramon Mathieu | 1000 |
| Association parents d'élèves | Philippe ROURE | 2500 |
| ADIL | | 100 |
| Amicale des Sapeurs-Pompiers | Sylvain CRIBAILLET | 800 |
| ASA DFCI | | 2000 |
| Football Sud Lozère | Jérôme BRESSIEUX | 3000 |
| Les Accrochés Grimpeurs | Odile GALZIN | 1100,00 |
| Gym Volontaire | Julie DELES | 1100 |
| Ballet Bross | Anne-Lise MULLER | 100 |
| La Diane Pontoise | Ludovic FOLCHER | 500 |
| F S E collège 3 Vallées | Marie LION | 690 |
| A.S Collège 3 Vallées | Fabienne ADJOUADI | 800 |
| Les Montvertipontaines | Michelle MOUREAU | 200 |
| Ainés ruraux (Les Monts Verts) | Jean-Marc ISNARD | 1000 |
| FNACA | Maurice PLAGNES | 400 |
| Association de Felgerolles | Bernard BILLIA | 250 |
| Resto du cœur | Laurent DELUCA | 500 |
| Radio Bartas | Véronique BUCQUET | 200 |
| Epi 2 Mains -Relais Espinas | Christian VIELZEUF | 100 |
| Espère un peu | Françoise LACASSAGNE | 1000 |
| Collectif MOM | Bories Franck | 850 |
| CAUE | Sophie MALIGE | 150 |
| Les chats libres | Serge SIMON | 1000 |
| TOTAUX | | 30 760 € |

Proposition d'investissement pour 2022 :

| Dépenses | | Recettes | | | |
|------------------------------------|------------------|-------------|--------|------------------|-------------|
| Nom | Proposition 2022 | CG | Région | Etat (DETR etc.) | Autres |
| Aménagements et petits matériels | 15 000,00 € | | | 9 000,00 € | |
| Camping | 320 000,00 € | 64 000,00 € | | 192 000,00 € | 39 681,82 € |
| Centre de secours | 16 864,85 € | 2 756,40 € | | 8 269,20 € | |
| Atlas de la biodiversité communale | 12 000,00 € | | | 12 000,00 € | |
| Informatique école | | | | 2 650,00 € | |
| Aménagement de Masmejean | 14 419,00 € | 8 259,00 € | | | |
| Amendes de police | 10 000,00 € | | | 7 000,00 € | |
| PV 2020 | | 12 358,68 € | | | |

| | | | | | |
|--|-----------------------|--------------|-----------------|-----------------------|--------------|
| Aménagement VC Champlong | 83 884,08 € | 16 411,00 € | | 20 000,00 € | |
| Catastrophe Naturelle 2020 | 114 000,00 € | 10 000,00 € | 20 000,00 € | 40 000,00 € | |
| Programme Voirie 2021 | 50 900,00 € | 16 237,00 € | | | |
| Matériel informatique | 9 500,00 € | | 1 730,00 € | 7 697,69 € | |
| Toitures du village | 72 000,00 € | 12 600,00 € | | 37 800,00 € | |
| Chambon | 20 000,00 € | | | | |
| Adressage | 2 000,00 € | | | | |
| Signalisation touristique | | | | 21 200,00 € | |
| Eclairage public | 37 414,56 € | | | 9 829,83 € | |
| Achat de biens immobiliers | 200 000,00 € | 16 000,00 € | | | 184 000,00 € |
| Salle d'archive | 5 000,00 € | 1 500,00 € | | | |
| Terrain multisport | 50 000,00 € | 5 000,00 € | | 35 000,00 € | |
| Emplacements conteneurs | 5 000,00 € | 4 000,00 € | | | |
| Réhabilitation de logements communaux | 10 000,00 € | 4 000,00 € | | 4 000,00 € | |
| La géôle | 40 000,00 € | 8 000,00 € | | 24 000,00 € | |
| PV 2022 | 70 000,00 € | 28 000,00 € | | | |
| Chauffage maison du mont Lozère | 131 880,00 € | 21 980,00 € | | 65 940,00 € | |
| Achat épareuse | 39 600,00 € | | | 19 800,00 € | |
| Réseau sec peyreguy | 50 900,00 € | | | | |
| Petit patrimoine | 8 000,00 € | 1 600,00 € | | 4 800,00 € | |
| | 1 388 362,49 € | Total | | 999 100,62 € | |
| | | | Hors opérations | | |
| Emprunts et dettes | 60 100,00 € | 100 000,00 € | | | |
| FCTVA | | | | | |
| Remboursement cautions | 2 000,00 € | 10 000,00 € | | | |
| TLE | | 149 731,87 € | | | |
| Résultat 2020 | | 45 730,00 € | | | |
| Amortissement | | 145 900,00 € | | | |
| Virement depuis fonctionnement | | | | | |
| | 1 450 462,49 € | Total | | 1 450 462,49 € | |

Le budget primitif est voté comme décrit ci-dessus à l'unanimité.

Adoption du compte administratif du budget de l'eau

- Madame Buisson présente les « grandes masses »
 - Dépenses de fonctionnement : 270 113.7
 - Charges à caractère général : 38 176.71
 - Reversement aux agences de l'eau :
 - Charges financières : 18 858.12
 - Amortissements : 117 616
 - Déficit reporté : 95 462.87
 - Recettes de fonctionnement : 196 435.52
 - Recettes de gestion des services : 117 939.52
 - Amortissement : 78 496

Pour un déficit total de 73 678.18 €

Investissement :

- Total des dépenses : 218 376.87
 - Dépenses d'équipement : 90 728.82
 - Charges financières : 49 152.05
 - Amortissements : 78 496
- Total des recettes : 287 540.4
 - Subventions d'investissement : 150 182.11
 - Amortissement : 117 616
 - Excédent reporté : 19 742.29

Pour un excédent total de 69 163.53 €

Stephan MAURIN quitte la dalle.

Le compte administratif est voté à l'unanimité par le conseil.

Présentation d'une proposition de budget de l'eau pour 2022 :

Fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement : 289 744.18
 - Charges à caractère général : 47 950
 - Reversement aux agences de l'eau : 30 500
 - Charges financières : 20 000
 - Amortissements : 117 616
 - Déficit reporté : 73 678.18
- Recettes de fonctionnement : 289 744.18
 - Recettes de gestion des services : 117 500
 - Autres produits exceptionnels : 90 976.18
 - Amortissement : 81 268

Investissement :

| Nom | Dépenses | Recettes | | | |
|---|---------------------|--------------|---------------------|-----------------|--------------|
| | Proposition 2022 | CG | Région | Agence de l'eau | Emprunt |
| Extensions de réseaux | 8 000,00 € | | | | |
| Captages : acquisitions foncières | 23 100,00 € | | | 18 480,00 € | |
| Eau des urfruits | | 13 866,00 € | | | |
| Caguefer, prise d'eau | 350 000,00 € | 55 474,00 € | | 101 120,00 € | 151 448,47 € |
| La brousse - réseaux d'eau | 8 000,00 € | 3 200,00 € | | | |
| | 389 100,00 € | Total | 343 588,47 € | | |
| Emprunts et dettes | 60 000,00 € | | | | |
| Amortissements | 81 268,00 € | | 117 616,00 € | | |
| Report 2021 | | | 69 163,53 € | | |
| Dépense fictive pour équilibre budgétaire | | | | | |
| | 530 368,00 € | Total | 530 368,00 € | | |

Budget voté à l'unanimité

Point sur les travaux

- **Catastrophe naturelle** : AB travaux vient faire le point en fin de semaine pour une reprise des travaux début mai
- **Caguefer** : le Dossier de DUP est parti, il a quelques remarques de la DDT à corriger. On lui a demandé de travailler sur le DCE.
- Impasse du Tarn sous les cévennes : un devis sera réalisé par Yves Molines pour sécuriser ce passage
- Entreprise Rouvière : a travaillé au pré du moulin

Informations et débats divers :

Mardi 19 avril : commission culture association à 18h30 pour parler du 14 juillet à la mairie

Prochain conseil le 16 mai

Intervention d'Yves Elie laurent en début de conseil pour parler de l'abeille noire

Fin du Conseil à 23h15